

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MAI 2016**

Délibération
n° 2016.05.143

**Réorganisation du
réseau de transports
urbains : bilan des
besoins à prendre en
compte et principes
directeurs**

LE DOUZE MAI DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 mai 2016**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Sylvie CARRERA à Anne-Marie BERNAZEAU, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Nicole GUIRADO

Absent(s) :

François NEBOUT, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2016

**DELIBERATION
N° 2016.05.143**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**REORGANISATION DU RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS : BILAN DES BESOINS A
PRENDRE EN COMPTE ET PRINCIPES DIRECTEURS**

Dans un souci d'amélioration constant des services rendus aux usagers des transports publics et en anticipation des futurs besoins de déplacements, GrandAngoulême a décidé de s'inscrire dans une nouvelle dynamique de transport collectif et d'améliorer les performances de son réseau de transport urbain.

L'objectif est de proposer aux habitants de GrandAngoulême un réseau de bus performant et une offre de service de qualité, moderne et adaptée aux besoins d'un territoire en mutation, et de préserver la qualité du cadre de vie en limitant l'impact de l'augmentation du nombre de véhicules sur la santé et la qualité de l'air.

GrandAngoulême s'est donc fixé 5 objectifs à atteindre au travers de ce projet essentiel pour l'attractivité et le rayonnement du territoire :

- Répondre aux besoins du territoire et à ses évolutions
- Répondre aux évolutions des modes de vie, des nouvelles habitudes de déplacements
- Améliorer l'accès à la gare TGV et aux parcs d'activités
- Augmenter la part des transports en commun dans les déplacements quotidiens
- Maîtriser les finances de la collectivité.

Ce projet ambitieux est conduit dans le cadre d'une démarche participative associant les élus, la population, les partenaires et acteurs institutionnels et économiques, avec trois temps forts de consultation/concertation :

1. « Comprendre les besoins du territoire » de novembre 2015 à mars 2016 : consultation de la population au travers de réunions publiques et concertation avec les élus du territoire (séminaires, réunions communales)
2. « Construire une maquette du futur réseau de transport en commun » d'avril 2016 à mars 2017 : concertation partenariale (associations, représentants des acteurs économiques, partenaires du territoire)
3. « Consolider et enrichir la maquette du futur réseau de transport en commun » : concertation avec les habitants : d'avril à juin 2017.

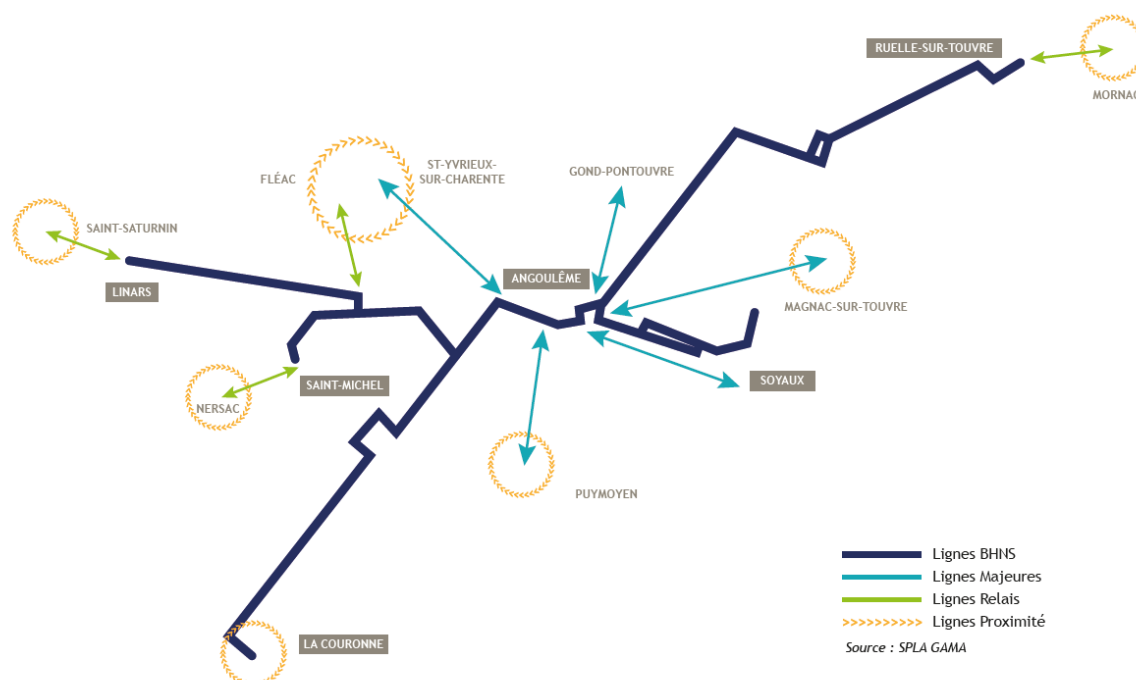
Ce processus s'inscrit dans une démarche d'étude et de concertation itérative et participative afin de « co-construire » le futur réseau de transport en commun de GrandAngoulême.

Aujourd'hui, la première étape de ce processus se termine. Les temps d'échanges et de travail organisés depuis novembre 2015 ont permis de faire émerger, au vu des objectifs initiaux du projet, les principes directeurs de la restructuration du réseau de transport en commun de l'agglomération, ainsi que les besoins à prendre en considération lors de la réalisation du projet.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA RESTRUCTURATION DU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

- 1. Un projet soutenable financièrement, un budget transport à l'équilibre et autonome.**
Le projet de réorganisation s'inscrit dans une logique d'optimisation et de maîtrise de la dépense publique, dans un contexte économique de plus en plus difficile et avec des contraintes financières fortes qui pèsent sur la collectivité.
- 2. L'intermodalité ou combinaison des moyens de déplacements.** Le projet de réorganisation tend vers une synergie entre les différents modes de déplacement. Ce principe inclut les différentes échelles du territoire et l'ensemble des modes de déplacement. Il se décline de la manière suivante :
 - Renforcer l'intermodalité avec les autres réseaux présents sur le territoire de GrandAngoulême et dans le périmètre futur de la grande agglomération avec une attention toute particulière au Pôle d'échanges multimodal de la gare TGV d'Angoulême et de l'offre en transport interurbain (arrêts et gare routière).
 - Renforcer les notions d'interconnexion entre les lignes du réseau urbain, de nœuds d'échanges, d'arrêt majeur dans chaque centralité.
 - Prendre en considération l'intégralité des modes de déplacement : la marche (aire d'attractivité d'un arrêt / aménagement des espaces publics), le vélo (aménagements cyclables / services vélos), la voiture (parc-relais / stationnement / aire de covoiturage).
- 3. La hiérarchisation de l'offre.** Le futur réseau de transport en commun s'articule autour du principe de hiérarchisation du service de transport. Ce principe se traduit à travers la mise en place de 4 niveaux de service sur le territoire ayant pour chacun d'entre eux des fonctions, des rôles et des caractéristiques particulières :
 - deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service, équipement structurant et ossature du réseau de transport
 - des lignes majeures, en direction du cœur d'agglomération
 - des lignes relais, en direction du BHNS
 - des lignes de proximité, correspondant à la vie locale (connectées aux autres lignes).

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DE LA HIÉRARCHISATION DU FUTUR RÉSEAU



BESOINS A PRENDRE EN CONSIDERATION LORS DE LA REALISATION DU PROJET

1. La mobilité aujourd'hui et au quotidien

Trois axes de réflexion ont été exprimés lors de la première phase de concertation :

- améliorer les interconnexions et permettre une intermodalité renforcée entre les différentes lignes de transport du réseau.
- prendre en compte les nouvelles pratiques de mobilité, avec une partie de la population qui s'organise pour réaliser un seul déplacement répondant à plusieurs besoins.
- Optimiser la communication pour capter les publics non utilisateurs du réseau, la communication actuelle étant jugée comme trop ciblée sur les usagers du service.

2. La mobilité pour demain, les attentes

Cinq axes de réflexion ont été exprimés lors de la première phase de concertation :

- Multipolarité du territoire et évolution des rayonnements, avec une confirmation de la centralité et du rayonnement fort du cœur d'agglomération sur le reste du territoire, une attractivité forte pour le plateau, mais également de nouvelles centralités telles que les communes de Soyaux, La Couronne et Ruelle-sur-Touvre.
- Performance des liaisons directes entre les arrêts majeurs en centre-bourg et le cœur d'agglomération, pour garantir la performance du transport en commun et son efficacité.
- Connexion entre GrandAngoulême et les communes limitrophes de l'agglomération, en raison de relations fortes et nombreuses entre territoires et des besoins de mobilité qui s'inscrivent au-delà des périmètres administratifs.
- Cohabitation de différents réseaux, avec une nécessaire complémentarité à organiser entre les offres de transport pour garantir la performance du transport collectif et une parfaite maîtrise des coûts des différents services.
- Desserte fine du territoire, avec la nécessité de mettre en place une offre de transport adaptée pour accompagner le développement des territoires et offrir une alternative à la voiture particulière.

Considérant cette première phase de concertation autour du projet de réorganisation du réseau de transport,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 17 février 2016,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 28 avril 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER les 3 principes directeurs suivants relatifs à ce projet :

- o un projet soutenable financièrement, un budget transport à l'équilibre et autonome ;
- o une synergie entre les différents modes de déplacement : intermodalité ou combinaison des moyens de déplacements ;
- o une hiérarchisation de l'offre de transport.

D'APPROUVER la prise en compte des besoins exprimés pour la mobilité de demain :

- o Multipolarité du territoire et évolution des rayonnements ;
- o Performance des liaisons directes ;

- Connexion entre GrandAngoulême et les communes limitrophes de l'agglomération ;
- Cohabitation de différents réseaux ;
- Desserte fine du territoire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 mai 2016	<u>Affiché le :</u> 17 mai 2016